



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 846 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le travail attendu dans les ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF) consiste par la loi (L.R.Q., chapitre S-4.2) à prodiguer des services immédiats de première ligne auprès des personnes hébergées vulnérables de notre société confiées par les établissements publics;

CONSIDÉRANT QUE la loi 49 et l'entente de principe RI-RTF en découlant briment économiquement les travailleurs, en reconnaissant un maigre 7,75 heures par jour (1,30 \$/h), soit bien en deçà du salaire minimum;

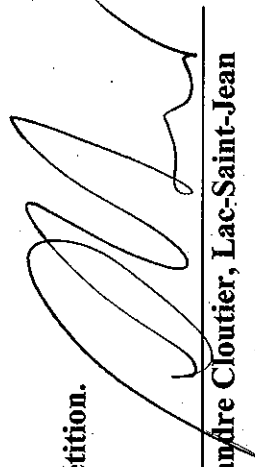
CONSIDÉRANT QUE la loi 49 vient à l'encontre du jugement Grenier, du droit à l'égalité salariale en retenant comme titre d'emploi analogue celui d'auxiliaire aux services de santé et sociaux sans protection mitigée en matière du travail, sans recours au grief/arbitrage lors d'un conflit avec un établissement public en limitant la compétence du TAQ, en occasionnant des impacts sociaux, en fragilisant les ressources et en déstabilisant le réseau d'hébergement public;

CONSIDÉRANT QUE la FSSS-CSN n'a pas fait les études requises ni la promotion des intérêts économiques moraux, sociaux et professionnels des membres en entérinant prématurément cette entente de principe RI-RTF avec le gouvernement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous réclamons le maintien des règles fiscales actuelles et des taux RI-RTF sans révision à la baisse, le droit à l'égalité en matière de normes monétaires pour un travail analogue, un comité de révision permanent de la reclassification, un rehaussement de protection du travail par un mécanisme de dépôt d'un grief et une procédure en arbitrage pour la révision d'une mésestimation avec un établissement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Alexandre Cloutier, Lac-Saint-Jean

14 / 06 / 2012

Date